

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 21 octobre 2021 homologuant la décision n° 2021-1589 du 29 juillet 2021 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse modifiant la décision n° 2014-1263 en date du 6 novembre 2014 fixant les conditions d'utilisation des fréquences radioélectriques par des dispositifs à courte portée

NOR : ECOI2131379A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 36-6,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La décision n° 2021-1589 du 29 juillet 2021 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse modifiant la décision n° 2014-1263 en date du 6 novembre 2014 fixant les conditions d'utilisation des fréquences radioélectriques par des dispositifs à courte portée est homologuée.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 octobre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE